

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 17 décembre 2024 à 20h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 décembre 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes Lapalun à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance :** Madame Odile PILOZ

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 67

**Etaient présents : 50 (dont 4 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Denis CONIL - Sandrine ROSIER (suppléante) - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS - Alain NICOLAS - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés : 34**

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Laurence CHAUDET - Patricia GIELLY - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Laurent KLEIN - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Didier ROUSSELLE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Marie-Noelle ARMAND - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER

**Excusés ayant donné pouvoir : 17**

Sébastien ROUSTAN a donné pouvoir à Alain LABROT - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Roland PEYRON - Augustin CLEMENT a donné pouvoir à José FERNANDES - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain FRACHINOUS - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pascal LANTHEAUME a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Denis CONIL - Martial BONNEFOY a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON a donné pouvoir à Eric RICHARD - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Juliette HAIM - Jacques NIVON a donné pouvoir à Claude BAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Pascale ROCHAS

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur : Eric RICHARD

**Jeunesse**

**249-2024 Attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Frénésie**

Par courrier en date du 14 novembre 2024 adressé au Président de la CCBDP, l'association Frénésie a officiellement demandé une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale.

Cette demande fait suite à la rencontre de bilan de l'événement de musiques actuelles « Mirabilis Festival » dans le cadre de l'Appel à Projet Jeunes des Baronnie. En effet, à l'issue de sa première édition, le festival fait face à un déficit de 23 000 €.

**Considérant** que l'association Frénésie œuvre pour l'émergence des musiques actuelles dans les Baronnie depuis sa création en 2019. Avec un soutien de 3 000 € de la CCBDP, obtenu en juin 2024, au travers de l'appel à projet Jeunes des Baronnie, elle a pu réaliser la première édition du Mirabilis Festival.

**Considérant** que les efforts de l'association pour cette première édition se sont concentrés sur les aspects logistiques et artistiques.

Cet écart budgétaire s'explique d'après Frénésie par :

- la faible visibilité du festival auprès des habitants, du fait notamment de sa récence,
- l'importance des enjeux liés à la communication minimisée par l'association,
- l'importance des enjeux liés à une recherche diversifiée de financements minimisée par l'association.

**Considérant** que cette demande d'un soutien financier exceptionnel s'inscrit dans un ensemble de démarches : demandes d'aides exceptionnelles déposées auprès de la mairie de Mirabel-aux-Baronnie et de la Caf de la Drôme, mise en place d'une cagnotte de soutien via les réseaux sociaux, organisations de concerts de soutien au cours des prochains mois.

**Considérant** que l'enjeu est de pouvoir pérenniser ce festival renforçant l'attractivité du territoire. Il est proposé de conditionner l'attribution de cette subvention intercommunale à l'attribution d'une subvention de la Commune de Mirabel-aux-Baronnie.

La demande de subvention exceptionnelle s'élève de 3 000 €, sur un déficit global de 23 000 €, soit 13 % du déficit global.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 67**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Frénésie pour pallier 13 % du déficit du Mirabilis Festival ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,  
Odile PILOZ



Le Président,  
Thierry DAURE



Transmission en préfecture le : 24/12/2024

Mise en ligne le : 30/12/2024

Ampliation à : Association Frénésie